

Programme en faveur des Etudiants, lycéens et enfants à besoins spéciaux

L'handicap constitue un facteur favorisant l'exclusion socioéconomique. L'étude menée par le SEAS en décembre 2017 a montré que 10 000 personnes, soit 1% de la population totale nationale, souffrent de l'handicap avec des degrés de sévérité plus ou moins important. Afin de pallier à cet état de fait, le SEAS a mis en place divers programmes en faveur des personnes à besoins spéciaux vulnérables, notamment les enfants déficients mentaux, les lycéens et étudiants handicapés.

OBJECTIF :

- ◆ Lutter contre les discriminations basées sur l'handicap
- ◆ Promouvoir l'égalité des chances
- ◆ Réduire les inégalités en favorisant la scolarisation des enfants et étudiants handicapés
- ◆ Lutter contre la transmission intergénérationnelle de la pauvreté

Ces programmes répondent à l'atteinte des ODD.



A. Assistance Sociale pour les Etudiants Handicapés (ASEH) de l'Université de Djibouti

i. Les critères d'éligibilités:

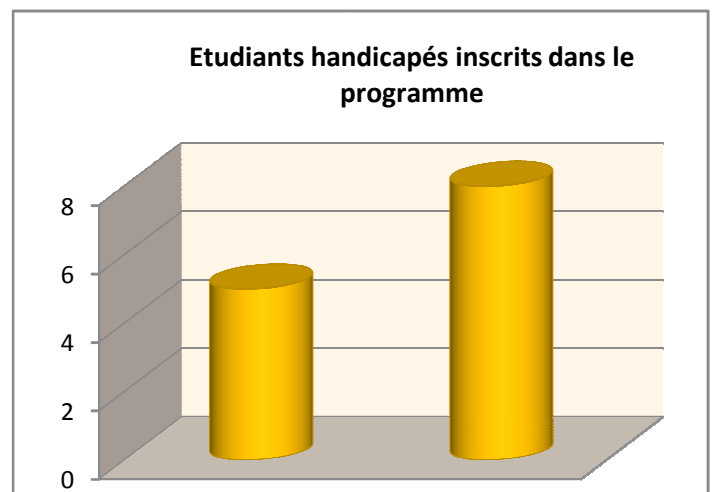
- ◆ Nationalité Djiboutienne
- ◆ Être inscrit à l'Université de Djibouti
- ◆ Attestation médicale pour certain handicap issu d'une famille pauvre

ii. Les bénéficiaires :

- ◆ Les étudiants handicapés de l'Université de Djibouti

iii. LES SERVICES ET PRESTATIONS OFFERTES :

- ◆ Une bourse mensuelle de 15000FDJ,
- ◆ Un suivi médical,
- ◆ Un suivi scolaire.



B. Assistance Sociale pour les Lycéens handicapés

i. LES BENEFICIAIRES :

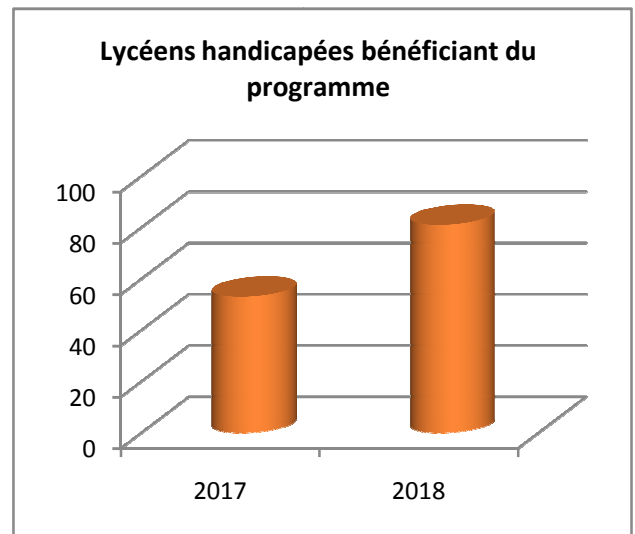
- ◆ Les lycéens handicapés des lycées de la ville de Djibouti et ceux des 5 régions de l'Intérieur.

ii. LES CRITERES D'ELIGIBILITES:

- ◆ Nationalité Djiboutienne
- ◆ Elèves d'un établissement secondaire
- ◆ Attestation médical pour certain handicap
- ◆ Issus d'une famille pauvre

iii. Les services et prestations offertes :

- ◆ Une bourse trimestrielle de 15 000FDJ,
- ◆ Un suivi médical,
- ◆ Un suivi scolaire.



C. Les enfants déficients mentaux

Par manque de moyens (éducateurs spécialisés, structures adaptés, programme pédagogique approprié) mais également par méconnaissance des parents, les enfants atteints de déficiences (mentale, autisme, trisomie) ne sont pas ou peu scolarisés à Djibouti. Afin de combler ce retard le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle en collaboration avec le Secrétariat d'État chargé des Affaires Sociales a mis en place un enseignement spécialisé en faveur des enfants déficients le centre national d'apprentissage des personnes à besoins spéciaux.

i. LES CIBLES DU PROJET :

- ◆ Les enfants déficients mentaux,
- ◆ Les enfants souffrants d'autisme

ii. LES CRITERES DE CIBLAGES :

- ◆ Diagnostique du degré de déficience de l'enfant par un médecin
- ◆ Enfant issu de ménage vulnérable
- ◆ Enfant dont les parents sont Djiboutiens

iii. LES SERVICES ET PRESTATIONS OFFERTES :

- ◆ Scolarisation adaptée aux enfants déficients mentaux
- ◆ Activité génératrice de revenu pour les mères

iv. PARTENAIRES DU PROJET :

- ◆ MENFOP (centre de formation)
- ◆ SEAS (Enseignants, équipements et financement)
- ◆ ISESCO (diagnostique des enfants déficients)

